

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune d'Oullins
Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20161124_3 du 24 novembre 2016

Direction des Finances

L'an deux mille seize, le vingt quatre novembre , à 19 h 00.
Le Conseil municipal dûment convoqué le 17 novembre 2016, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur François-Noël BUFFET, le Maire.
Le secrétaire de séance désigné est : Monsieur Bertrand MANTELET.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de conseillers municipaux présents : 29
Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 5
Nombre de conseillers municipaux absents : 1

PRÉSENTS :

François-Noël BUFFET - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Christine CHALAND - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - David GUILLEMAN - Adrienne DEGRANGE - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROSSET - Philippe SOUCHON - Sandrine GUILLEMIN - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Blandine BOUNIOL - Bertrand SEGRETAIN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Paul SACHOT - Joëlle SECHAUD - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Jérémy BLOT - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Clotilde POUZERGUE pouvoir à Sandrine GUILLEMIN
Louis PROTON pouvoir à Sandrine HALLONET-VAISMAN
Bruno GENTILINI pouvoir à Bertrand SEGRETAIN
Philippe LOCATELLI pouvoir à François-Noël BUFFET
Jérémy FAVRE pouvoir à Joëlle SECHAUD

ABSENT(ES) :

Jean-Philippe MOLINS

Objet : Attribution de crédits non affectés

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission Générale du 14/11/2016

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2016, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

Il convient aujourd'hui de procéder à l'attribution de ces crédits selon les tableaux suivants :

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 415 Article 6574	Secteur sport – soutien aux clubs

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
CASCOL Athlétisme	Aide à l'organisation du cross-country « Prix de la Ville d'Oullins » le 13 novembre 2016 dans le parc de la Bachasse à Oullins.	500,00 €
P.L.O. Patronage Laïque Oullins	Section « Boules ». Aide à l'organisation du concours de boules « Challenge Claude Jordery » et « Coupe de la libération d'Oullins » les 28 et 29 août 2016 à Oullins.	300,00 €
F.J.O. Francs Joueurs Oullinois	Aide à l'organisation des concours de boules « Les Cousins » et « Grand Prix de la Ville d'Oullins » les 19 et 20 novembre 2016 à Oullins.	600,00 €
T.C.O. Tennis Club Oullins	Aide à l'organisation des tournois annuels "Grand Prix de la Ville d'Oullins" des mois de juin à septembre 2016 à Oullins.	1 830,00 €
C.I.S.A.G.	Aide à la participation de 13 athlètes aux championnats de France « Individuels » de trampoline du 3 au 5 juin 2016 à Rouen.	365,00 €
C.I.S.A.G.	Aide à la participation de 12 athlètes aux championnats de France « Individuels » de trampoline du 29 au 31 mai 2015 à Belfort.	229,00 €
C.I.S.A.G.	Aide à la participation de 6 athlètes aux Masters 2016 les 7 et 8 mai 2016 à Metz.	185,00 €
C.I.S.A.G.	Aide à la participation de 8 athlètes aux championnats de France « Equipes » de trampoline les 6 et 7 novembre 2015 à Sevran.	198,00 €
C.I.S.A.G.	Aide à la participation de 8 athlètes aux championnats de France « Equipes » de trampoline 28 et 29 novembre 2014 à Levallois Perret.	294,00 €
C.I.S.A.G.	Aide à la participation de 6 athlètes aux Masters 2015 les 2 et 3 mai 2015 à Antibes.	203,00 €
	TOTAL	4 704,00 €

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
fonction 33 article 6574	Secteur culture

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
I.T.E.P (Institut Thérapeutique Educatif Pédagogique) « La Maison des Enfants »	Participation de la commune à une séance de cinéma en plein air le 29 juin 2016	343,00 €
	TOTAL	343, 00 €

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 04 Article 6574	Secteur échanges associatifs et scolaires jumelages

ASSOCIATION DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
Compagnie EXCALIBUR	Voyage à Pescia – du 2 au 5 septembre 2016	432,00 €
	TOTAL	432,00 €

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité :

Contre :

Alain GODARD

APPROUVE l'affectation des crédits réservés pour un montant total de 5 479 € (cinq mille quatre cent soixante dix neuf euros) telle que détaillée ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2016, au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par :
Transmission en préfecture le : / /
Affichage :
du / / au / /
Le Maire, François-Noël BUFFET

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS
L'an deux mille seize, le vingt quatre novembre
Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
François-Noël BUFFET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).